

DÉLIBÉRATION N°DL20260130 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)
M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)
Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)
M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**ESPACES VERTS - ENTRETIEN PARCELLES - CONVENTION DE PRESTATION D'ÉCO-PÂTURAGE
- EPLEFPA CAMPUS AGRONOVA**

M. Yves ALAMERCERY expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond applique depuis plusieurs années des méthodes de gestion différenciée de ses espaces verts, notamment par la mise en œuvre de fauchages tardifs sur divers sites communaux.

Dans le cadre de sa démarche visant à renforcer la qualité environnementale de son patrimoine végétal, la collectivité entend diversifier ses modalités d'entretien en conciliant exigences écologiques et contraintes économiques. A cette fin, elle a sollicité le Campus Agronova, implanté à Saint-Genest-Malifaux, dont l'expertise en matière d'écopâturage, notamment en milieu urbain, s'appuie sur plus d'une décennie d'expérience.

L'établissement d'enseignement agricole propose, à l'issue d'une étude de faisabilité préalable, la mise en place d'un cheptel ovin dont le centre « exploitation agricole de Saint-Genest » assurera l'entretien et les soins conformément aux dispositions définies dans la convention annexée.

Cette convention a pour but de fixer les obligations et les droits de chacune des parties prenantes ainsi que les prestations financières correspondantes.

Trois parcelles ont été retenues pour cette première phase, avec une possibilité d'évolution à terme en fonction des premiers retours d'expérience.

Le suivi du troupeau se fera en collaboration entre le service des Espaces verts et l'établissement d'enseignement agricole, sur des périodes qui seront adaptées en fonction des conditions de pâturage constatées.

Cette expérience sera aussi l'occasion de permettre le développement d'actions pédagogiques et scientifiques en lien avec cette pratique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;
Mme Marlène MAURY

DÉCIDE :

- **d'approuver** la présente convention et ses annexes,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne